

il pas très aisé de rédiger un bill pourvoyant directement à cette défense? Il ne faudrait pas que ce bill eût d'autre objet que de payer des hommes du dehors pour nous défendre, ou que de payer des ouvriers étrangers pour construire des navires de guerre pour cette défense; mais il nous faut un bill naval ayant pour objet de pourvoir directement à la défense du Canada. Nous n'avons pas la preuve que le bill naval de l'année dernière était approuvé par le public, parce qu'il inaugurerait une nouvelle pratique en matière de législation, n'ayant pas encore reçu la sanction du Parlement. En effet, il demandait au Parlement de voter un crédit devant être dépensé durant les trois premiers exercices suivants. Un crédit à répartir entre trois exercices peut-il être ainsi voté d'avance? Peut-on voter pour plus qu'une année de dépense? Voilà une de mes objections au bill naval de l'année dernière. Une autre de mes objections, c'est que ce bill privait le Canada du contrôle qu'il doit avoir sur les mesures à prendre pour la défense nationale—le contrôle sur les trois cuirassés à construire étant donné à l'amirauté.

Le Gouvernement ne peut-il pas revenir sur ses pas et suivre le principe déjà adopté et qui pourvoit à une défense commune du Canada et de l'empire? J'ai dit, l'année dernière, que nous, de la gauche, voulons bien contribuer à la défense de l'empire britannique depuis l'Australie jusqu'au pôle nord. Telle est l'attitude que j'ai prise, moi-même, dans le Sénat, et contre laquelle je n'ai entendu aucun protest ni à droite, ni à gauche de cette Chambre. Nous voulons, ai-je dit, autant de cuirassés que nos ressources nous permettent d'avoir, et qu'ils soient du type le plus moderne. Personne n'a trouvé à redire à cette déclaration. J'ai dit encore: "Nous voulons une marine canadienne permanente pour protéger nos côtes et les routes du commerce maritime, même pendant que la mère patrie est en paix avec toutes les autres nations de la terre". En quatrième lieu, j'ai dit: "Nous voulons que notre gouvernement construise, lui-même, nos vaisseaux de guerre, nos bassins et chantiers maritimes et se serve à cette fin de matériaux du Canada"—et ainsi de suite.

Telle est l'attitude que nous, de la gauche, avons prise, l'année dernière. Quelle est l'attitude que prendra, cette année-ci, sur cette question mes honorables collègues de la droite? Il ne m'appartient pas de le dire; ni suis-je chargé de formuler une politique navale pour eux. Je ne puis

me charger de cette tâche, voudrais-je l'essayer, bien que la politique que j'eusse à leur offrir soit probablement bien meilleure que celle qu'ils ont. Ils ne voudraient pas, probablement, l'accepter.

C'est, toutefois, leur devoir de chercher un terrain commun sur lequel les deux partis pourraient s'entendre sur une question aussi complexe et importante qu'est la question de la défense navale. Il ne m'appartient pas d'indiquer ce terrain commun. L'indiquer serait de ma part outrepasser mes attributions, tout leader de la gauche que je sois; mais qu'il nous vienne de la droite une proposition que la gauche puisse accepter.

Non seulement le bill naval de l'année dernière a été jugé inopportun par la majorité libérale du Sénat; mais nous pouvons aussi citer contre ce bill l'opinion de quelques grands hommes d'Etat. Je citerai maintenant l'opinion d'un homme qui fut gouverneur général du Canada, et un excellent gouverneur. Je veux parler de lord Lansdowne qui a déclaré que le principe du bill naval de l'année dernière était mauvais. Dans un discours qu'il prononça à Ottawa, quelque temps avant de quitter le Canada, après l'expiration de son terme d'office de gouverneur général, il s'exprima de manière à faire comprendre particulièrement que tout ce qui doit être fait par la Chambre pour la défense de l'empire, doit l'être sans imposer aucune condition; mais avec le plein consentement du Parlement du Canada et sans porter atteinte à notre constitution, ou aux principes sur lesquels repose tout gouvernement responsable. Voici ses propres paroles:

Permettez-moi de dire franchement que, à mon avis, le public dans les grandes possessions de la Couronne, s'alarmerait beaucoup si les colonies autonomes étaient jamais requises de renoncer à une partie quelconque de liberté dont elles jouissent maintenant pour l'administration de leurs propres affaires.

On remarquera qu'en vertu du bill naval de l'année dernière, les termes, conditions et arrangements devaient être arrêtés entre le Gouvernement du Canada et le gouvernement de Sa Majesté Britannique d'Angleterre, et que, d'après ces termes et conditions, il nous aurait fallu renoncer à une partie de notre liberté. Or, lord Lansdowne ne croyait pas que la chose pouvait se faire.

Le noble lord ajoutait:

J'ai l'honneur de connaître personnellement un grand nombre de vos législateurs, et j'ose dire que rien n'est plus arrêté dans l'esprit de